

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la société Maroc leasing consécutive à la fusion-absorption de Chaabi leasing, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), représentée par son Directeur Général Adjoint, Monsieur Said Laffit, a déclaré le 7 octobre 2009, avoir franchi à la baisse, le 30 septembre 2009, les seuils de participation de 66,66% et 50% dans le capital de la société Maroc Leasing.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, la CDG détient

- directement 1.117.157 actions Maroc leasing, soit 40,23%
- et indirectement à travers sa filiale la Société Centrale de Réassurance (SCR) 30.777 actions Maroc leasing, soit 1,10% du capital de la société,

La participation totale (directe et indirecte) de la CDG dans le capital de la société Maroc leasing est de 41,34%.

La CDG agit de concert avec la Banque Centrale Populaire qui détient 1.181.818 actions Maroc Leasing, soit 42,56% du capital de ladite société.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières